
COMMUNE DE RUMONT

**PROCES VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le jeudi vingt cinq septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué le dix sept septembre 2014, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick Prud'Homme, Maire.

La réunion débute par une présentation du Parc naturel régional du Gâtinais français, de sa Charte et de ses actions par Madame Emmanuelle GUILMAULT, Directrice, et Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Président.

Cette présentation s'achève à 21 heures.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11		
Présents :	10	Votants :	10	Pouvoirs : 01

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
FEUILLAS Magali, TRAVERS Marie-José, BERTRAND Jean-Martial, VIVIANT Thierry, GLOUX Christophe, PRUD'HOMME Patrick, SILVEIRA Domingo, DROUET Daniel, BOURMEAU Pascal, REZGALLAH Mehdi.

Absents : TRAVERS-MOUSSINET Michel (pouvoir à Christophe GLOUX).

Désignation d'un secrétaire de séance : Mehdi REZGALLAH est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 12 juin 2014 :

Aucune remarque n'ayant été formulée, ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

2014-24 Décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2014

Monsieur Prud'Homme informe l'assemblée qu'il serait souhaitable de procéder à différentes modifications au budget primitif 2014 pour les raisons suivantes :

L'article 60611 - Eau et assainissement - n'a pas été suffisamment pourvu. Le réalisé à ce jour (avec une facturation au 5 mai 2014) s'élève à 371 € pour un montant inscrit au BP de 300 €.

Ventilation différente entre les articles 6226 – Honoraires (non pourvu au BP) et 6227 – Frais d'actes.

L'article 6574 – Subventions versées aux associations, dont la liste avait été établie le 20 mars 2014 par délibération 2014-11, n'a pas été pourvu suffisamment. En effet, le Comité de Jumelage Gâtinais Bohême a demandé une subvention cette année à hauteur de 80 €, et le Collège Blanche de Castille- section Voyage - a précisé n'avoir besoin que de 40 € sur 2014 au lieu des 80 € de départ.

L'article 2050 - Concessions logiciels - pourvu pour 2 500 € doit être ventilé en plusieurs comptes :

2050 Concessions logiciels : 1 750 €

2183 Matériel informatique : 750 €

La partie « formation » pour 620 € sera imputée à l'article 6228 - rémunérations d'intermédiaires divers.

Compte d'imputation	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
60611 Eau et assainissement Dép. Fonctionnement	300.00	200.00	500.00
6226 Honoraires Dép. Fonctionnement	0.00	2 335.00	2 335.00
6227 Frais d'actes Dép. Fonctionnement	2 400.00	- 2 335.00	65.00
6228 Frais de formation Dép. Fonctionnement	0.00	620.00	620.00
6574 Subventions aux asso. Dép. Fonctionnement	1 140.00	40.00	1 180.00
61522 Bâtiments Dép. Fonctionnement	38 026.54	- 860.00	37 166.54
2050 Concessions logiciels Dép. Investissement	2 500.00	- 750.00	1 750.00
2183 Matériel informatique Dép. Investissement	0.00	750.00	750.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte cette décision modificative n° 1 au budget primitif 2014.

2014-25 Candidature auprès du SDESM pour la démolition du transformateur « tour »

Monsieur Patrick PRUD'HOMME informe l'assemblée que le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne) demande si la commune a des projets de travaux en éclairage public pour l'année 2015.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de candidature auprès du SDESM pour le remplacement du transformateur « tour » par un de plus petite taille, situé entre le 3 et le 5 de la Place du Château.

En effet ce transformateur très haut et en ciment dénature le site, il reste à connaître le coût des travaux aides comprises.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de déposer un dossier de candidature auprès du SDESM, et charge Monsieur le Maire du montage du dossier.

La décision finale sera prise lorsque le conseil aura connaissance de la proposition financière.

2014-26 Projet d'implantation d'une déchetterie au sein du territoire du SIEOM

Messieurs PRUD'HOMME et BERTRAND présentent la demande du SIEOM (Syndicat Intercommunal d'Enlèvements des Ordures Ménagères. Ce syndicat, composé de 13 communes et rattaché au SIREDOM, cherche à implanter une déchetterie sur son territoire.

Les besoins en terrain sont d'environ 5 000 m², la commune de Rumont dispose d'un terrain qui pourrait convenir.

Après échanges, et avant de poursuivre la réflexion, le Conseil Municipal demande une présentation détaillée du projet ainsi que la visite d'une déchetterie de même type que celle envisagée.

2014-27 Salle polyvalente, limiteur de sons

Devant les incidents répétés concernant les utilisateurs de la salle polyvalente avec le voisinage immédiat concernant d'éventuels désagréments au niveau du bruit, Monsieur Prud'Homme a demandé des devis afin d'installer un limiteur de sons dans la salle pour un coût moyen de 3 000 €.

Après lecture d'un courrier de juillet dernier relatant les soucis rencontrés par les usagers de la salle, après avoir entendu Monsieur VIVIAN, utilisateur fin août de cette même salle.

Le Conseil Municipal estime que le limiteur de sons, hormis son prix, n'apportera aucun résultat dans ce dossier, Il rappelle que :

- la salle polyvalente a été construite à cet emplacement en 1991.
- l'emprise au bout de la rue de la Mairie afin d'aménager un parking pour cette salle polyvalente (ce qui permettrait de résoudre une partie des nuisances liées aux véhicules, portes qui claquent, démarrage, etc) demandée lors de l'élaboration du PLU de la commune a été contestée par le propriétaire riverain.
- Que les agressions verbales, les menaces, le harcèlement dont sont victimes principalement les personnes qui sont à l'extérieur pourraient un jour présenter un risque pour la personne qui les profère.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de préparer un courrier qui, une fois validé, sera adressé à la famille concernée.

2014-28 Stationnement dans le village

Devant les problèmes de circulation rencontrés par les cars scolaires liés au stationnement de véhicules dans le village, et plus particulièrement rue Grande (voie départementale), Monsieur PRUD'HOMME a demandé avis à l'Agence Routière Territoriale de Veneux les Sablons afin d'avoir accord et prescription pour instaurer un arrêté permanent d'interdiction de stationner sur cette portion de voie, un avis favorable a été rendu.

Le Conseil Municipal engage une réflexion sur le stationnement en général dans le village, et souhaite qu'une application stricte de l'article U 12 – Stationnement du Plan Local d'Urbanisme soit mise en place.

Le conseil municipal demande que Monsieur PRUD'HOMME invite la personne directement concernée par l'arrivage régulier de véhicules extérieurs à la commune à une commission voirie afin de l'aider à trouver des solutions.

Il demande également un courrier de sensibilisation qui sera mis dans les boîtes aux lettres des habitants ayant la possibilité de rentrer leur véhicule dans leur propriété.

2014-29 Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Rumont (Seine-et-Marne) rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Rumont (Seine-et-Marne) estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Rumont (Seine-et-Marne) soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

2014-30 Fermeture de la bibliothèque

Monsieur PRUD'HOMME informe que la bibliothèque n'est plus utilisée depuis de nombreux mois. Il serait souhaitable de rendre ce local à la salle polyvalente pour servir d'annexe, et également de petite salle de réunion pour les associations.

Afin de libérer la salle des livres qu'elle contient, un don de livres serait prévu pour les habitants de Rumont qui le souhaitent et ce, jusqu'au 30 octobre inclus.

Le conseil accepte à l'unanimité cette suggestion, après cette date, les livres seront proposés à diverses maisons de retraites.

Informations diverses

SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de l'Ile de France) :

La SAFER demande si les collectivités sont intéressées pour faire partie d'un système Vigifoncier. Ce système a un coût, 350 € HT/an. Le Conseil Municipal ne donne pas suite.

Enquête Publique du PREDEC :

Une enquête publique est prévue du 26/09/14 au 05/11/14.

Pour les personnes intéressées voir lien suivant : <http://www.debatspublics.iledefrance.fr>

Redevance des mines 2014 :

Cette année le Conseil Général a accordé au titre du programme 2014 d'aide aux communes rurales pour l'entretien de leur voirie, une aide forfaitaire de 990 €.

Réflexion pour louer le logement social :

Afin de financer partiellement les emprunts liés à l'achat du bien 4 place du Château, et en attendant les travaux prévus en 2017 dans le cadre d'un contrat rural, le Conseil Municipal envisage de louer le logement avec un bail précaire.

Les membres de la commission voirie et petits travaux se retrouveront le samedi 4 octobre à 10h pour inventorier les travaux de rafraîchissement à apporter.

PnrGf - Défi « Famille à énergie positive » :

Le défi pour la saison 2014-2015 est prévu du 01/12/14 au 30/04/15.

Toute personnes souhaitant participer au défi et faire partie d'une « famille », peuvent contacter le Parc ou se rendre sur le site : <http://parc-gatinais-francais.familles-a-energie-positive.fr>

La séance est levée à 23 h00.

A Rumont, le 2 octobre 2014.

Patrick PRUD'HOMME
Le Maire

Les CONSEILLERS

Mehdi REZGALLAH
Le Secrétaire